



# Spes Unica

Bulletin du prieuré Notre-Dame du Rosaire  
Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

## Un saint ? Mais sur quel autel ?

Le dimanche 14 octobre, le pape François canonisait le « bienheureux » Paul VI. Selon une expression consacrée, il l'élevait ainsi sur les autels. Mais quel autel ? On se souvient en effet, que ce pape ayant réformé le rite de la sainte messe, a laissé s'ériger de nouveaux autels qui se sont substitués à ceux, élevés en signe du sacrifice de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Il s'agit de ces tables désacralisées et désorientées, plus destinées au repas communautaire qu'à l'offrande sacrificielle et propitiatoire de Jésus-Christ, plus tournées vers le peuple que vers Dieu, plus pour construire un monde fraternel que pour donner accès à l'Éternité. Désormais pour s'en approcher nul besoin de réciter le psaume 42 qui nous fait demander au Seigneur que notre cause soit séparée de la nation impie, c'est-à-dire de ce monde qui professe la religion de l'homme se faisant Dieu – *Discerne causam meam de gente non sancta*. Et au lieu d'y implorer la grâce de mépriser les choses de la terre et d'aimer celles du Ciel, on se contente de demander, dans un langage lénifiant de pouvoir considérer avec sagesse les choses de la terre.

Ces nouveaux autels se trouvent ainsi en parfaite harmonie avec le nouvel humanisme, c'est-à-dire le culte de l'homme que ce pape « expert en humanité » avait revendiqué à la face de toute la terre, lors de la clôture du Concile Vatican II. Ces

nouveaux autels répondent à un message évangélique mondainisé, qui de céleste s'est fait terrestre.

Au contraire, tournant le dos à l'humanisme, nos Autels se dressent comme la croix de notre divin Sauveur, pour tout attirer à Lui, et donc vers l'Éternité. Chaque messe nous invite alors à nous laisser prendre par Notre Seigneur, dans son acte d'offrande pour passer avec Lui de ce monde au Père. Sur ces Autels, ne peuvent donc être élevés que ces fidèles chrétiens héritiers de ceux dont nous baisons les saintes reliques enchâssées dans la pierre sacrée. Il s'agit de tous ces saints qui ont professé héroïquement leur attachement à Jésus-Christ, en s'incorporant, jusqu'à la mort, à son sacrifice rédempteur et sans aucune complaisance ni compromis avec l'esprit du monde.



Pour ne pas nous tromper de saints, ne nous trompons pas d'autel ! Notre Autel, avec tous ses saints, nous garantissent la véritable jeunesse, celle de Dieu. Tandis que le nouvel autel et leurs nouveaux saints (dont Jean-Paul II), tournés vers le monde et son humanisme

nous condamneraient plutôt au déclin, caractéristique de la nation impie qui est inéluctablement vouée à la corruption et au vieillissement. Il en résulte que par fidélité à la Messe traditionnelle, c'est-à-dire parfaitement orientée, nous ne pouvons reconnaître le pape Paul VI, comme étant élevé sur le véritable et unique Autel de Dieu – *Introibo ad altare Dei, ad Deum qui lætificat juventutem meam*.

Abbé Laurent Ramé

## Chronique du Prieuré



### 1<sup>er</sup> juillet

M. l'abbé de Maillard célébrait une messe solennelle pour fêter son jubilé sacerdotal. Il était assisté de son neveu, venu exprès de Suisse, et de M. l'abbé Gélineau, M. l'abbé Ramé le remplaçant à La Rochelle. À l'issue de la messe un vin d'honneur permit à toute la paroisse de se réjouir de la fidélité de ses prêtres. Comme cadeau M. l'abbé souhaita que les fidèles reviennent nombreux aux Vêpres ! La fête se prolongea toute la soirée autour d'une barbecue.



### 8 juillet

Dimanche d'adieux à 2 de nos chères Sœurs : Sœur Marie-Jérôme et Sœur Marie-Olivia qui nous quittent pour rejoindre Vannes et Châteauroux. M. l'abbé Ramé leur avait préparé de beaux cadeaux et leur a donné des regrets de partir en vantant la Vendée comme étant « la plus belle région de France » ! (Avant ou après Marseille ?). Au cours de la messe, il a souligné dans son sermon la belle vocation des Sœurs de la Fraternité. Elles seront regrettées, c'est sûr, mais nous serons aussi très heureux d'accueillir leurs remplaçantes.



### 15 juillet

Pas de paëlla cette année pour le retour de pèlerinage, le cuisinier et chef du chapitre enfant, Daniel Matthieu, étant malheureusement absent. Cela n'a pas empêché pour autant M. l'abbé Ramé de s'adonner, comme la semaine précédente, à son jeu favori de la bataille d'eau, pour la plus grande joie de certains. Ce jour était aussi la finale du mondial de football. Curieusement, il n'y avait cet après-midi-là pas grande assistance aux Vêpres...

### 29 juillet

M. l'abbé Benoit Storez, notre futur vicaire, est venu passer quelques jours au prieuré pour faire la passation de charge avec M. l'abbé Gélineau. Il a pu commencer ainsi à faire un peu connaissance avec ses confrères et les fidèles de Vendée avant de venir prendre officiellement ses fonctions fin août. M. l'abbé Gélineau ira à son tour à Suresnes prendre la mesure de son nouveau poste avec l'abbé Storez puisqu'ils inter-changent leurs affectations. Merci à l'un pour le bien qu'il nous a fait pendant un an et bienvenue à l'autre !

### 1/2/3 août

Une quarantaine d'enfants, filles d'un côté, garçons de l'autre, sont partis à la découverte de la Vendée 3 jours de suite avec les sœurs et les abbés, à l'occasion des traditionnelles Journées Vendéennes. Du château d'Apremont aux marais salants de Noirmoutier ou à l'abbaye de Lieu-Dieu, jusqu'à St Florent le Vieil sur les traces de Cathelineau et de Bonchamps, ils ont appris une foule de choses sur la vie de leur beau département.

### 12 août

L'abbé Gélineau nous quitte après seulement un an chez nous ! Un pot d'adieu permet aux fidèles de lui dire leur reconnaissance et leurs regrets et de lui offrir un souvenir très local : un magnum d'épine noire pour vanter nos mérites auprès des supérieurs à Suresnes ! Ainsi qu'une enveloppe pour s'acheter des livres. Un immense merci pour tout ce qu'il a fait pour nous dans la plus grande discrétion.



**15 août**

Procession du vœu de Louis XIII au sanctuaire de la Salette. Ce traditionnel rendez-vous marial de l'été a encore été bien suivi malgré les vacances. De nouveaux costumes pour les fillettes ont rehaussé encore un peu plus l'éclat de cet hommage public à Notre-Dame. Le goûter de la fin a duré plus longtemps que la cérémonie : signe qu'il fait bon vivre dans notre paroisse.

**27 août**

8 guides âgées venues camper près des Fournils proposent leurs services aux sœurs et aident à l'école et au Prieuré. Quelles en soient chaleureusement remerciées !

**2 septembre**

En présence de M. l'abbé Ramé, fraîchement rentré de vacances, et de M. l'abbé de Maillard, mais sans M. l'abbé Storez parti suivre sa retraite à Écône, le pique-nique paroissial a encore eu un franc succès cette année. Il faut dire que le très beau temps était au rendez-vous ! Certains qui avaient du mal à partir sont même restés le soir pour un dîner improvisé aux chandelles.

**6 septembre**

Retournée des classes. M. l'abbé Ramé célèbre la messe votive du Saint-Esprit pour que, tout au long de cette année, les quelques 70 enfants de l'école « grandissent » non seulement en âge mais surtout en sagesse grâce à l'impulsion de l'Esprit Divin. L'abbé les incite à ouvrir tout grand leur cœur et leur intelligence pour se laisser guider par Lui. Et c'est reparti pour une nouvelle année dans cette école qui a vu doubler ses effectifs en 5 ans !

**10 septembre**

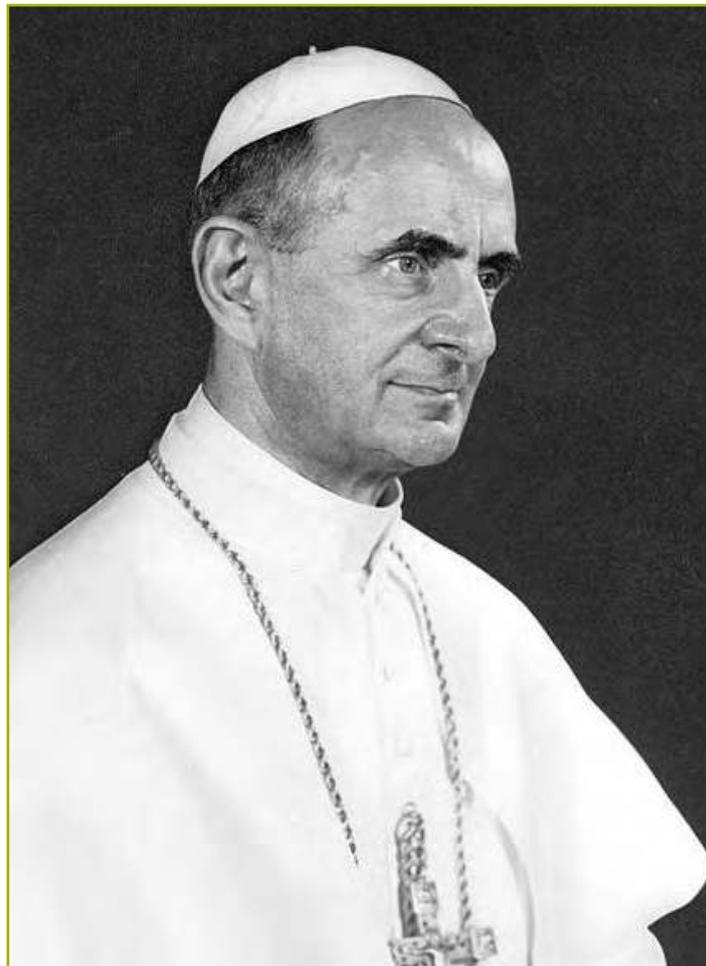
La réunion des œuvres du prieuré met au point le planning des activités avec leurs responsables. Pas d'énormes changements mais encore un emploi du temps bien rempli pour la gloire de Dieu et la sanctification des âmes. Chacun devrait trouver matière à progresser cette année. Les bonnes volontés sont d'ailleurs cordialement invitées à venir participer à la réunion de l'année prochaine. Une seule condition : entrer dans le cercle des responsables d'activité.

**22 septembre**

Pour ce pèlerinage de Doyenné en hommage aux Martyrs de Vendée, 350 à 400 fidèles venus de toute la région se sont retrouvés sous un ciel gris d'automne à la chapelle de la Tulévrière, construite en 1794 en pleine Terreur. Une marche de 9 km à la suite de la Ste Vierge les a conduits jusqu'à la Chapelle du Petit-Luc, lieu du massacre de 563 fidèles, dont 109 enfants, et de leur pasteur. M l'abbé de Jorna y célébra la messe des Martyrs. La pluie fit une légère apparition au moment de la communion mais pas de quoi mouiller l'assemblée. Et une sympathique collation termina la journée, permettant au nouveau supérieur du District de faire connaissance avec les fidèles. À noter la présence de nombreux prêtres et l'aide très efficace apportée par

nos jeunes, tant pour le service d'ordre que pour le goûter et le rangement. Sans oublier les scouts qui faisaient une digne garde autour de Notre-Dame.





**I**l n'y a qu'un seul Dieu et il ne devrait y avoir qu'une seule sainteté. Mais force nous est de reconnaître que ces derniers temps, le qualificatif "saint" est employé de façon de plus en plus large, au point qu'il faut poser la question : parle-t-on encore de la même sainteté et le sens de ce mot est-il le même qu'autrefois ?

Précisons tout d'abord que le vocable "saint" s'applique au sens large à tous ceux qui sont sanctifiés par la grâce. Ainsi saint Paul adresse souvent ses épîtres à tous les saints de telle ou telle ville, et désigne par-là l'ensemble des fidèles jouissant de la grâce sanctifiante. C'est le sens que revêt le mot "saint" dans l'expression classique « au ciel, il n'y a que des saints ». Nul en effet ne peut entrer au paradis sans être revêtu de la robe nuptiale dont parle l'Évangile, et cette robe désigne la grâce sanctifiante qui fait de nous des saints, des enfants de Dieu.

Mais tel n'est pas le sens habituel du mot "saint". Lorsque l'Église canonise un de ses fils et le déclare saint, elle le cite en exemple et le propose comme un modèle à suivre en raison de l'héroïcité de ses vertus. Les saints sont des êtres d'exception qui suscitent par leur perfection, respect et admiration. La canonisation est une reconnaissance officielle de l'Église de ce degré de perfection, et cette reconnaissance comporte trois aspects :

- le saint canonisé est un modèle à suivre. Il a en effet réalisé la perfection évangélique et montré par son exemple comment il faut vivre la vie chrétienne.
- Le saint est au ciel et jouit de la gloire que Dieu réserve à ses élus. Puisqu'en effet il a réalisé la perfection de la vie chrétienne, il est impensable qu'il en ait manqué le but qui est le ciel.
- Le saint doit être honoré par un culte public. Par la canonisation, l'Église prescrit à tout chrétien de rendre au nouveau saint l'honneur qui lui est dû. Du trône de gloire, d'ailleurs, où Dieu l'a élevé, il intercède pour nous et répond à nos prières par d'abondantes grâces, Dieu se plaisant à satisfaire au ciel les demandes de celui qui ne lui a rien refusé sur terre.

Ces trois aspects sont en dépendance l'un de l'autre. Formellement, la sainteté consiste dans l'héroïcité des vertus, laquelle entraîne la certitude du salut et les honneurs du culte public.

Il n'a pas été question jusqu'ici de miracles, alors que les saints sont pourtant réputés pour ce côté thaumaturge. La raison en est que le miracle ne constitue pas la sainteté, laquelle réside essentiellement dans la pratique constante et héroïque des vertus. Si le miracle n'est pas la sainteté, il en est en revanche un signe indiscutable, suivant la parole de

l'aveugle-né guéri par Notre-Seigneur : « Jamais on a ouï dire que quelqu'un ait ouvert les yeux d'un aveugle-né. Si cet homme n'était pas de Dieu, il ne pourrait rien faire » (Jean IX, 32-33). Voilà pourquoi les miracles ont toujours été examinés au cours du procès de canonisation comme signe manifeste de sainteté.

La sainteté réside donc essentiellement dans la pratique des vertus jusqu'à l'héroïcité. Ce degré est atteint lorsque les actes de vertu sont accomplis avec constance, promptitude, facilité et joie, et ce même au milieu de grandes difficultés. On le voit, ce n'est pas tant l'acte matériel accompli qui importe, mais la perfection constante avec laquelle il est accompli. Parvenues à ce niveau, les vertus brillent d'un éclat que rien ne ternit. En d'autres termes, les saints n'ont plus de défaut visible. En effet, la cohérence de la vie spirituelle rend impossible que se côtoient en une même personne vertu héroïque et défaut flagrant, tout comme on ne peut trouver de glace au milieu d'un brasier. En vain chercherait-on chez un saint une habitude répréhensible ou un mauvais penchant qui n'ait pas été dominé. Le combat spirituel n'est pourtant jamais totalement terminé ici-bas, mais pour ces modèles de vertu il est une suite de victoires que rien ne vient entraver, embrasés qu'ils sont de l'amour de Dieu.



Sainte Maria Goretti

Telle est la profondeur que l'Église donne au vocable de "saint" et nul ne s'étonnera, après une telle description, que la sainteté consommée soit aussi rare qu'elle est élevée. L'Église ne porte sur les autels que ses héros les plus grands et aux vertus les plus indiscutables. Du moins, tel était l'usage jusqu'à Vatican II.

Mais après le Concile, les choses changent et le nombre de canonisations va croissant. Jean-Paul II aura canonisé 482 personnes en 27 ans de pontificat, soit quasiment autant que tous ses prédécesseurs réunis depuis la création de la Congrégation des Rites en 1588. Avec Benoît XVI, le rythme des canonisations ralentit légèrement (44 canonisations en 8 ans), mais il reprend de plus belle avec le pape François qui a canonisé 85 personnes depuis 2013, à quoi il faut ajouter la canonisation des 800 martyrs d'Otrante. La sainteté, apanage autrefois des êtres d'exceptions ayant poussé jusqu'à son sommet l'amour de Dieu et du prochain,

semble être devenue commune. La raison en est simple : à la faveur d'un glissement de sens du mot saint, ce ne sont plus les vertus héroïques mais bien les vertus communes qui servent en fait de base à la canonisation.

La racine de ce glissement est dans le Concile lui-même. *Lumen Gentium* en son chapitre 5 explique que tous les hommes sont appelés à devenir saints. La chose serait exacte si l'on prenait la peine de préciser qu'il s'agit de sainteté au sens large, comme on

a vu au début de cet article. Mais non seulement cela n'est pas précisé, mais en plus, à la faveur de cette ambiguïté, le texte glisse progressivement d'un sens à l'autre et gomme ainsi toute distinction. Au début, il s'agit de la sainteté en son sens large : « les disciples du Christ (...) sont devenus dans la baptême de la Foi, vrais fils de Dieu et participants à la nature divine, et par là même réellement saints » ; puis de là, le texte passe peu à peu aux œuvres de la foi, à la perfection que tout chrétien doit viser, et conclut en parlant des saints sans préciser s'il s'agit de la sainteté au sens strict consistant en l'héroïcité des vertus ou de la sainteté au sens large consistant en la présence de la grâce sanctifiante : « Ainsi la sainteté du Peuple de Dieu s'épanouira en fruits abondants, comme l'histoire de l'Église le montre de façon

éclatante dans la vie de tant de saints ». La sainteté n'est donc plus si rare, elle brille dans le peuple de Dieu dans son ensemble, autrement dit elle est commune.

Cet assouplissement de l'héroïcité va d'ailleurs de pair, dans l'Église conciliaire, à un assouplissement des critères d'entrée au paradis. D'après *Lumen Gentium*, la sainteté provient de ce que Notre-Seigneur, en se faisant homme, s'est uni à la nature humaine. Ainsi, en s'unissant d'une certaine façon à tous les hommes, Notre-Seigneur a sanctifié tous les hommes. De là à conclure au salut universel du genre humain, il n'y a qu'un pas, et ce pas a été vite franchi. Il est frappant de voir que dans la prédication conciliaire, l'enfer est en général absent comme une réalité vide de sens. La proclamation par la canonisation du fait que le saint jouit de la gloire du ciel perd dans ce contexte tout son relief. Certes, le saint canonisé est au ciel, mais les autres hommes ne le sont-ils pas aussi ?

D'autre part, en plus de la notion d'héroïcité, la notion de vertu a également changé. La racine de toutes les vertus est la charité. L'héroïcité est fruit d'une charité ardente qui seule est capable de donner à l'âme un tel élan vers son Dieu. Mais aujourd'hui, à la vraie charité on a substitué la tolérance car la religion moderne est centrée sur l'homme. Le zèle d'un prophète Élie éradiquant le culte de Baal ou d'un saint Bernard prêchant la croisade, trouverait-il grâce aujourd'hui dans l'Église conciliaire ? Le procès d'Isabelle la Catholique a été interrompu, son zèle à protéger l'Église en Espagne n'étant pas conforme à l'œcuménisme actuel. En revanche les apôtres de cet œcuménisme voient leur cause avancer avec succès, même s'il faut pour cela faire quelques entorses aux règlements pourtant déjà bien assouplis. On veut promouvoir de nouvelles vertus, et après les avoir enseignées, il faut maintenant en donner des exemples. Les saints sont canonisés pour être présentés comme modèles, mais aujourd'hui il convient de se poser la question : modèles de quoi ? Modèle d'œcuménisme et de tolérance ou modèle de Foi et de Charité surnaturelle ?

Au début de cet article, nous avons vu que l'acte de la canonisation comportait une triple déclaration : le saint, ayant pratiqué héroïquement les vertus, jouit de la gloire du ciel et doit être honoré d'un culte public. Que reste-t-il de tout cela ? L'héroïcité s'est assouplie, les vertus ont changé, la gloire du ciel est obtenue par tous. Il ne reste au fond plus que le culte à rendre, mais privé de sa racine, on ne voit plus trop quel est son fondement.

Concluons donc que le mot "saint" a changé de sens. D'un côté nous avons une pratique héroïque de vertus catholiques en vue d'un ciel à conquérir, et de l'autre une pratique commune de vertus conciliaires en vue d'un ciel accessible à tous. C'est la même bouteille avec la même étiquette, mais le liquide a été transvasé. Après avoir assisté à la naissance d'une nouvelle doctrine, d'une nouvelle liturgie, d'un nouveau code de droit canonique, d'un nouveau catéchisme, nous avons vu par la suite un nouveau concept de sainteté et de nouveaux saints. Ne nous laissons pas abuser par les mots : ces canonisations modernes n'ont de canonisations que le nom. Paul VI rejoint ainsi Jean XXIII, Jean-Paul II, Mère Teresa et bien d'autres dans le nouvel aréopage des saints du Concile.

Le mot ayant changé de sens, l'objection souvent entendue de l'infaillibilité des canonisations perd tout fondement. Derrière le même mot se cache une réalité radicalement différente qui, elle, n'est pas objet de l'infaillibilité pontificale. Les vraies canonisations sont considérées comme infaillibles et il serait téméraire de le nier. Mais ces canonisations nouvelles ne sauraient prétendre à une telle certitude, elles qui ne sont même pas des canonisations.

Abbé Benoît Storez

## Le pontificat de Paul VI : quelques faits

Extrait du livre *Le coup de maître de Satan* de monseigneur Lefebvre, pp 23-24.

- Refus de la condamnation du communisme au Concile.



- Intervention contre le *Cœtus internationalis Patrum* (groupe de pères conciliaires cherchant à empêcher la dérive moderniste du Concile) mais soutien aux cardinaux libéraux.
- Visite à l'O.N.U. et appui apporté à cette organisation maçonnique ennemie de tout ce qui est catholique.

- Visite à la salle des cultes de l'O.N.U., véritable temple maçonnique.
- Décret pour les mariages mixtes, sans exigence pour le baptême catholique des enfants.
- Décret sur l'hospitalité eucharistique permettant à des protestants de recevoir l'Eucharistie.
- Abandon de la tiare, signe de pouvoir du pontificat suprême.
- Suppression des fêtes d'obligation.
- Suppression du jeûne eucharistique.
- Suppression de l'abstinence.
- Autorisation des Messes du samedi pour le dimanche.
- Autorisation pour l'incinération.
- Concélébration de pasteurs anglicans au Vatican.
- Remise aux musulmans du drapeau de Lépante.
- Remise du chef de saint Jacques aux Orthodoxes.

## Et toutes les grandes réformes :

- Réforme liturgique.
- Réforme des séminaires.
- Démocratisation des institutions.
- Réforme de la Curie romaine et spécialement du Saint-Office. Centralisation.
- Révision et modernisation de toutes les Constitutions des sociétés religieuses.
- Démission obligatoire des évêques à 75 ans.
- Éviction pour le Conclave des cardinaux de 80 ans.

## Nos prieurés sont nos paroisses

*Avec l'aimable autorisation de Monsieur l'abbé du Crest nous publions l'article qu'il a fait paraître dans le bulletin L'Aigle de Lyon le mois d'octobre dernier : « Nos chapelles sont nos paroisses »*

L'expansion de la Fraternité dans le monde entier s'est faite selon l'appel des fidèles. On avait besoin de prêtres fidèles un peu partout, suite à la débâcle générale qui suivit le concile. C'était un signe pour Mgr Lefebvre du bien-fondé de son œuvre : le Saint-Esprit nous sollicitait sans relâche. Depuis bientôt cinquante ans, le nombre de nouveaux prêtres est insuffisant face à la demande pour aller porter la bonne doctrine.

Quelle légitimité avons-nous d'agir de la sorte ? La Fraternité a normalement été érigée canoniquement pour exercer son apostolat. Et sans autre cause que notre fidélité à la doctrine de l'Église, la fraternité pleine de vie était injustement supprimée<sup>1</sup>.

Mgr Lefebvre et sa fraternité n'arrêtèrent pas pour autant : les fidèles demandeurs se trouvaient en péril de mort spirituelle... Il n'était pas compliqué d'expliquer juridiquement notre apostolat : en cas de danger de mort, tout prêtre a le devoir d'exercer son sacerdoce.

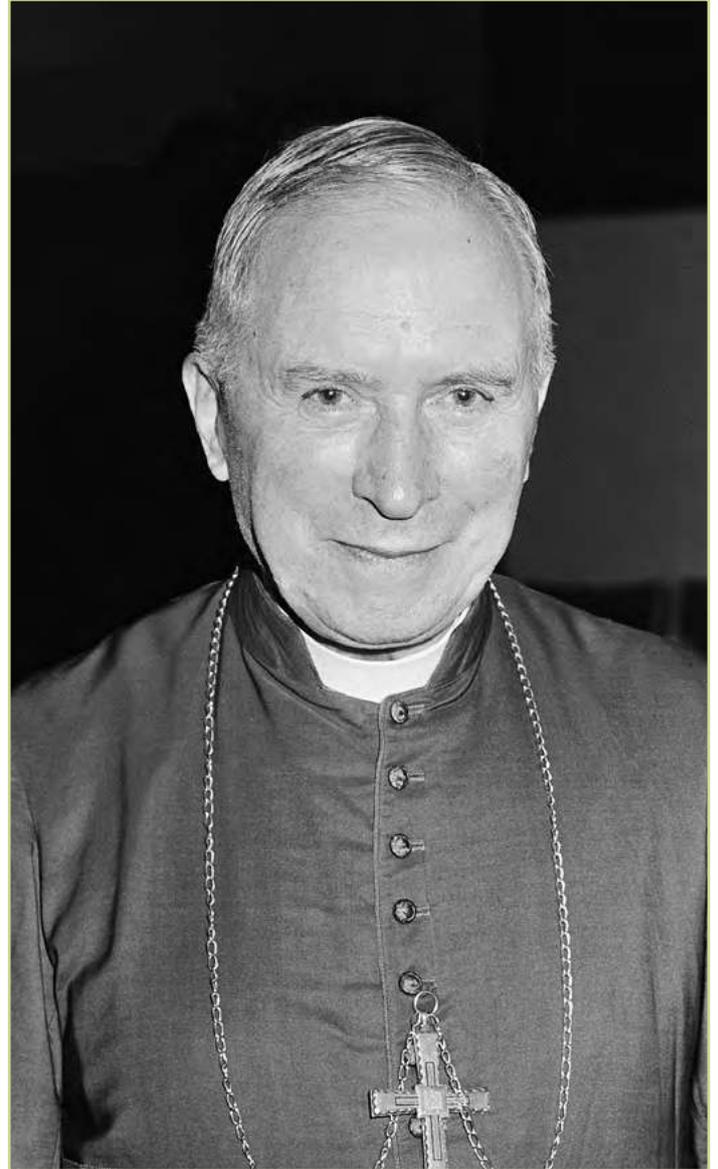
Cette juridiction de suppléance donne à tout prêtre le pouvoir d'administrer valablement et licitement les sacrements. Elle durera tant que durera la crise de l'Église et que la confusion sera présente *in capite et in membris*. Les actes récents du pape en notre faveur sont à comprendre comme une reconnaissance de ce qui n'a jamais cessé d'être. Le droit n'est pas au bon vouloir des représentants de l'autorité.

Cependant la situation dure, et elle ne semble pas évoluer. Le cap que maintient François n'est pas pour nous rassurer, même si quelques timides voix se font entendre plus conformes à la Tradition. Dans cet esprit, Mgr Lefebvre nous enjoint de former des bastions dans notre croisade de reconquête, pour recréer une chrétienté. Nos anciens peuvent en témoigner : ils ont dû abandonner leurs paroisses, leurs villages, là où ils furent baptisés, mariés. Ils ont dû les fuir, en danger de perdre la foi, de déshonorer Notre-Seigneur par des messes et des cérémonies indignes. Il fallait retrouver ces paroisses, ces prêtres où la foi séculaire était sauve.

L'attente des fidèles est encore d'actualité. Cette demande légitime ces prêtres qui n'ont de pouvoir que par l'exigence de la tradition catholique.

Dans ces circonstances et en gardant à la juridiction de suppléance sa valeur au cas par cas, nous affirmons dans un sens moral mais bien réel que nos chapelles sont nos paroisses<sup>2</sup>.

Cela a des conséquences : une résistance qui dure quelques jours n'a pas besoin d'une grande organisation ; un danger de mort spirituel qui traverse plusieurs générations nécessite de créer, même si leur légitimité n'est pas juridique les structures que l'Église propose normalement aux fidèles : des chapelles comme paroisses, des écoles, des maisons de retraite...



Une vie chrétienne selon les règles demande de faire partie d'une paroisse, d'être impliqués dans ses œuvres pour bénéficier pleinement de son poids spirituel. Une tradition, une chose à transmettre n'est pas uniquement quelque chose de cérébral, mais elle est aussi transmise par un esprit que la paroisse insufflé. Nous voulons continuer à faire ce que l'Église a toujours fait ? Le danger de mort spirituel nous enjoint de nous accrocher à ces paroisses fidèles.

*Abbé Cyprien du Crest*

<sup>1</sup> Mgr Lefebvre, Messe de Lille, 1976 : « Je fais maintenant la même chose, je fais une œuvre tout à fait semblable à celle que j'ai accomplie pendant trente années, et voici que tout à coup je suis *suspens a divinis*. Je pense au contraire que si à ce moment-là j'avais formé mes séminaristes comme on les forme maintenant dans les nouveaux séminaires, j'aurais été excommunié ; si j'avais à ce moment-là enseigné le catéchisme qu'on enseigne dans les écoles aujourd'hui, on m'aurait dit hérétique. Et si j'avais dit la sainte messe comme on la dit maintenant, on m'aurait jugé suspect d'hérésie, et on m'aurait dit aussi hors de l'Église. »

<sup>2</sup> Mgr Lefebvre, Sermon du Christ-Roi à Genève, 1985

### De Jérusalem aux Fournils

Peu nombreux sont maintenant les fidèles du Prieuré Notre Dame du Rosaire qui se souviennent de l'arrivée et de la laborieuse reconstitution du maître autel de la chapelle... Plus rares encore sans doute ceux qui se rappellent qu'il venait de l'aumônerie Saint Thomas de Fontenay le Comte, jadis importante commanderie de l'Ordre de Saint Lazare de Jérusalem.

Cette évocation inspire tout naturellement une pieuse et reconnaissante pensée à l'égard de M. l'abbé Jamin sans lequel cette chapelle n'existerait pas. Elle suggère également une expression de gratitude envers ceux qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine pour assembler ces morceaux peut-être d'autant plus lourds qu'ils étaient chargés d'histoire...



Chapelle Saint-Thomas de Fontenay le Comte prise vers 1970

Il nous semble qu'elle invite aussi à une promenade dans le temps et dans l'espace pour découvrir un peu cette commanderie Saint Thomas ainsi que le très ancien ordre de chevalerie auquel elle appartenait. Ce périple nous conduira en Terre Sainte au début des Croisades. Nous rejoindrons la France avec le roi Louis VII et, après avoir traversé les siècles et retrouvé le Poitou, nous reviendrons aux pieds de notre autel, conduits par deux grandes figures de la Tradition, membres ecclésiastiques de l'Ordre de Saint Lazare au XX<sup>ème</sup> siècle.

Au tout début du XVII<sup>ème</sup> siècle, Pierre de Belloy, Conseiller au Parlement de Toulouse et auteur de divers ouvrages d'histoire, ne craignait pas d'assurer que « la Noble Milice de Saint Lazare de Jérusalem... fut instituée du temps de saint Jacques, frère de Notre Seigneur et Tite Vespasian... L'an 72 de la nativité de Jésus Christ... pour la défense des chrétiens persécutés par les Scribes, Pharisiens Sadducéens et Romains en Palestine ».<sup>1</sup>

Il semble que la naissance de l'Ordre au premier siècle de l'ère chrétienne ait été admise bien avant Belloy puisque, dès 1343, le duc Jean de Normandie, futur roi Jean II (dit le Bon) précisait dans des lettres patentes que cette institution chevaleresque avait été « fondée depuis le temps du noble empereur Vespasian »<sup>2</sup>. Toutefois, ni le juriste ni le prince n'ayant indiqué à quelle source ils avaient puisé ces informations, il n'est pas possible de discerner ce qui reposait peut-être sur des fondements historiques aujourd'hui disparus et ce qui relevait d'un imaginaire enrichi au cours des ans. Dans sa célèbre histoire des Ordres religieux, le RP Hélyot qualifie de chimériques les affirmations de Belloy<sup>3</sup> et Gautier de Sibert, l'historiographe officiel de l'Ordre de Saint Lazare et de celui de Notre Dame du Mont Carmel, ne les accueille pas sans prudence.<sup>4</sup>

La défense des premiers chrétiens par les ancêtres des chevaliers de Saint Lazare ne peut donc être prouvée et, selon la plupart des historiens modernes, elle s'inscrit dans une apologie médiévale dépourvue de base documentaire<sup>5</sup>. Mais c'est bien à Jérusalem que nous trouverons les origines des Hospitaliers de Saint Lazare ! Le « Livre au Roi », recueil législatif composé vers 1200 à partir de la jurisprudence de la Haute Cour du Royaume latin de Jérusalem, indique que si un homme lige devient lépreux... « le droit juge et commande qu'il doit être rendu en l'Ordre de Saint Lazare, là où est établi que les gens de telle maladie doivent être »<sup>6</sup>. Plusieurs récits de pèlerinages rédigés au cours du XII<sup>ème</sup> siècle précisent l'emplacement

de cette maison des lépreux qui se trouvait à l'extérieur des murs, tout auprès de la porte Saint Étienne. Cet établissement avait alors probablement un long passé, puisque déjà sous Charlemagne, un mémoire<sup>7</sup> mentionnait qu'à « Saint Étienne il fut enseveli 2 clercs et 15 lépreux ».

Divers autres documents livrent de fort intéressantes indications sur cette *domus leprosororum* de Jérusalem. Il s'agissait d'un établissement religieux soumis, au moins au XII<sup>ème</sup> siècle, à la règle de saint Augustin. Elle réunissait, d'une part des religieux en bonne santé venus volontairement se consacrer à Dieu, ainsi qu'à la Sainte Vierge sous le patronage de saint Lazare et se dévouer au service des lépreux, d'autre part des membres atteints de la lèpre alors réputée très contagieuse et incurable. Ces malades bien particuliers, exclus de la société et accueillis par les Hospitaliers de Saint Lazare pour le reste de leurs jours, devaient prononcer des vœux et participer autant qu'il leur était possible aux divers offices liturgiques de la communauté.

Ce statut des frères lépreux constitue assurément une particularité de l'Ordre de Saint Lazare par rapport aux institutions comparables sous d'autres aspects. Il révèle ce que l'on peut appeler une spiritualité de la lèpre. Les malheureux affligés de cette maladie si dégradante et meurtrière, figure du péché et de ses conséquences, sont donc contraints de se retirer dans la maison de Saint Lazare. Mais, là les attendent les soins empressés de religieux voués à leur service. Et, loin d'être mis au rebut, ils sont alors invités à devenir leurs frères et à participer dans un même cadre liturgique à une œuvre commune de pénitence, de conversion et de rédemption. Le saint patron de l'Ordre qui les reçoit est certes l'ami de Notre Seigneur, le frère de sainte Marthe et de sainte Marie-Madeleine, devenu lépreux lui-même selon une solide tradition remontant à la plus haute antiquité. Mais il semble que dans sa protection il ménage une place au Lazare de la parabole<sup>8</sup>, ici-bas tout couvert d'ulcères et abandonné à la seule pitié des chiens impurs mais, sitôt sa mort, transporté par les anges dans le sein d'Abraham.

Après la prise de Jérusalem par les Croisés en 1099, les chevaliers devenus lépreux trouvèrent asile à l'hôpital Saint Lazare et, au moins certains prononcèrent leurs vœux tout en conservant leur engagement chevaleresque. La règle des Templiers prévoyait d'ailleurs expressément que les frères atteints de la lèpre devaient quitter leur Ordre pour entrer dans celui de Saint Lazare<sup>9</sup>. Ainsi se forgea progressivement l'identité définitive de l'Ordre de Saint Lazare qui devait être confirmé comme ordre religieux militaire et hospitalier par une bulle du pape Alexandre IV donnée à Naples le 11 des calendes d'avril 1255.

L'action militaire des chevaliers hospitaliers de Saint Lazare s'était beaucoup développée après la conquête de Jérusalem par Saladin en 1157. Ils avaient activement participé à la prise de Saint Jean d'Acre en 1191. En 1244, ils avaient pris une part héroïque à la tragique bataille de Gazza. On les retrouva autour de Saint Louis en 1249 au combat de Damiette, puis en 1250 à la malheureuse bataille de la Mansourah au cours de laquelle le pieux roi fut fait prisonnier ainsi que ses frères, les comtes de Poitou et de Provence.

Mais avant de s'illustrer ainsi dans de nombreuses batailles au cours desquelles beaucoup laissèrent leur vie, les chevaliers de Saint Lazare avaient attiré l'attention du roi Louis VII par la qualité de leur action hospitalière. Et, lorsqu'il quitta la Palestine en 1149, il ramena avec lui un certain nombre d'entre eux<sup>10</sup>. Il leur donna divers biens immobiliers dont le château royal de Boigny près d'Orléans qui devint plus tard le siège magistral. En 1308, afin de leur éviter toute spoliation, le roi Philippe IV le Bel prit l'ensemble des chevaliers de Saint Lazare sous sa garde et, par la suite, l'Ordre demeura sous la protection héréditaire des rois de France.

Il semble bien que l'un des plus anciens établissements en France de l'Ordre de Saint Lazare soit l'aumônerie Saint Thomas de Fontenay le Comte. Benjamin Fillon indique « qu'elle



Gravure de Giffart en 1774 représentant l'ancien habillement des chevaliers de l'Ordre de Saint Lazare

fut fondée par Guillaume X (duc d'Aquitaine) et établie... sur la place d'une ancienne église qui servait aux fidèles du Marchou et des alentours<sup>11</sup>. Il remarque en 1846, qu'il ne reste guère de l'antique chapelle du XII<sup>ème</sup> siècle que deux piliers et des débris d'arcades, cet édifice ayant été profondément modifié aux XIV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles.

Ces quelques éléments de la première chapelle ont aujourd'hui disparu mais le texte d'une charte de 1234 est parvenu jusqu'à nous, qui nous apporte de précieux renseignements sur l'aumônerie au tout début du XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>12</sup>. Il s'agit d'une donation par Geoffroy de Lusignan (dit Geoffroy-la-Grand'Dent) « aux frères de monsignor Saint Ladre d'Ostremer qui de lor ordre seront...en la maison de l'aumosnerie de Monsieur Saint Thomas de Fontenay », en vue de son salut et de celui de ses parents. Nous remarquerons à la lecture de ce texte que le terrible fils de Mélusine auteur, entre autres exactions, d'épouvantables violences envers l'abbaye de Maillezais et ses prieurés du Bas Poitou puis excommunié par le pape Grégoire IX, n'avait pas perdu tout souci de son âme et même de celles de ses proches mais ce n'est pas cet aspect qui nous retiendra.

Le donateur évoque les « oraisons, vigiles, matines, vêpres et messes » des frères de Saint Lazare et mentionne la présence

parmi eux de trois chapelains. En outre, le bois qu'il donne devra servir au chauffage de ces prêtres et frères ainsi qu'à celui des pauvres qu'il hébergeait.

L'aumônerie Saint Thomas fit encore l'objet d'une donation de rente de seigle en 1283<sup>13</sup>. Là encore, le donateur se recommande aux prières de l'Ordre et en particulier des membres vivants au sein de cette *domus elemosinaria*. La régularité et peut-être la ferveur des offices célébrés dans cet établissements semblaient donc réputées.

L'aumônerie hébergeait, nous l'avons vu, des pauvres. Peut-être des pèlerins y faisaient-ils étape. Il semble qu'une léproserie y ait été installée aussi. En 1269, Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, fit en effet don de 40 sols à la « léproserie » de Fontenay et Benjamin Fillon situe cet établissement à Saint Thomas<sup>14</sup>. Les frères de Saint Lazare étaient certes tout désignés pour l'accueillir mais nous n'avons pas la certitude absolue qu'ils l'aient fait à cette époque.

L'aumônerie Saint Thomas fut érigée en commanderie en 1276 par Louis de France, fils aîné du roi Philippe le Hardi<sup>15</sup>.

Le « Grand-Gauthier », pouillé du diocèse de Poitiers, établi vers 1300 par Gauthier de Bruges, nous révèle en outre qu'à Curzon se trouvait une aumônerie « dépendant de Saint Lazare de Fontenay<sup>16</sup>.

À suivre

Thierry Léger

<sup>1</sup> Pierre de Belloy, *De l'origine et institution de divers ordres de chevaleries tant ecclésiastiques que profanes* 1604 Toulouse 1622, chapitre 9 p.126. Référence fournie par Père Hélyot in *Histoire des Ordres monastiques religieux et militaires...* Paris, Nicolas Gosselin, 8 volumes 1714-1719, Tome 1, p.257.

<sup>2</sup> Lettres patentes en faveur de l'Ordre de Saint Lazare de Jean fils de Philippe de Valois roi de France, datées du 10 juillet 1343 et publiées d'après une copie collationnée à l'original en 1442 et 1448 par Gautier de Sibert, *Histoire des Ordres Royaux Hospitaliers-Militaires de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint Lazare de Jérusalem*, Paris Imprimerie royale 1772, Pièce justificative n°1.

<sup>3</sup> R.P. Hélyot, op. cit. T.1, p.257.

<sup>4</sup> Gautier de Sibert, op.cit.(réédition Slatkine Reprints, Genève 1983) p.7.

<sup>5</sup> Voir en ce sens, Rafaël Hyacinthe, *L'Ordre de Jérusalem au Moyen-Âge*, Editions de Beauséant, 2003, introduction, p.5,7,8.

## CARNET PAROISSIAL

### *Prieuré Notre-Dame du Rosaire*

#### *Baptêmes*

Emma Rousselot le 21 juillet

Henri Mabile le 12 août

#### *Mariage*

Émile Lucas et Marie Pipon le 18 août

### *Chapelle Saint-Michel*

#### *Obsèque*

Colette Balanger, âgée de 77 ans, le 4 août

#### *Mariage*

Jean-Pierre Storez et Marie Gaudillot le 8 août à Assais-Jumeaux

### *Chapelle Notre-Dame de l'Espérance*

#### *Baptême*

Gauthier Taburet, le 9 septembre

#### *Obsèque*

Monsieur Paul Dufay, décédé le 24 septembre, obsèques le 29 septembre

#### *Décès*

Madame Odile David, décédée le 12 septembre à l'âge de 92 ans

<sup>6</sup> Manuscrit de la Bibliothèque de Munich, publié dans Lois, Assises de Jérusalem, par le comte Beugnot *Recueil des historiens des croisades*, Paris, 1841, t.1, chap. XVII, p.636 et 637, cité et commenté par Paul Bertrand, *Histoire des Chevaliers-Hospitaliers de Saint Lazare*, Éditions du Chancelier, Paris 1932, p.37.

<sup>7</sup> *Commemoratorium de Casis Dei*, ed. Töbler et Moliner, Genève, 1880, T.1, p.301 et suivantes.

<sup>8</sup> Saint Luc, XVI, 19-31.

<sup>9</sup> Paul Bertrand, op cit. p.37.

<sup>10</sup> Paul Bertrand, op cit. p.42.

<sup>11</sup> Benjamin Fillon, *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay*, réimpression de l'édition de Fontenay 1846 par Laffitte Reprints, Marseille 1976, p.17 (N.B. Le Marchou était un faubourg de Fontenay)

<sup>12</sup> Benjamin Fillon, op.cit, p.37.

<sup>13</sup> Rafaël Hyacinthe op.cit.p.58.

<sup>14</sup> Benjamin Fillon, op.cit, p.37.

<sup>15</sup> Gautier de Sibert op.citp 136 et 137.

<sup>16</sup> Extrait du Grand Gauthier in Pouillé de l'évêché de Luçon par l'abbé Eugène Aillery Fontenay le Comte 1860 p 116



## FOOTBALL

Voilà déjà trois années qu'une équipe de Vendéens monte en Armorique, à Saint-Malo plus précisément, afin de disputer le Tournoi de la Rance, une compétition de football qui regroupe plusieurs équipes du Grand-Ouest : Brest, Lanvallay, l'école Sainte Marie, Nantes et la Vendée.

Pour cette année 2018, le tournoi aura lieu le dimanche 14 octobre, comme à son habitude à l'école Sainte Marie. Mais cette fois-ci, « les irréductibles chouans » comptent bien revenir au pays avec une première étoile sur le maillot...



*Communauté des sœurs de la Fraternité Saint-Pie X le jour de la prise d'habit*

Les religieux vivant plutôt en retrait de notre environnement quotidien, nous serions tentés de les oublier ou de croire leur vie insignifiante. Pourtant, comme l'indique la place qu'ils occupaient dans l'ancien code de droit canonique, c'est-à-dire entre la Hiérarchie et les fidèles laïcs, ils se situent au milieu de l'Église, comme en son centre. N'est-ce pas d'ailleurs dans le cœur de l'Église que sainte Thérèse de Jésus voulait trouver sa place ? Voilà pourquoi la disparition des Ordres religieux condamnerait fatalement l'Église à une véritable inertie ; voilà pourquoi l'Occident chrétien s'est formé principalement par l'action des moines ; voilà pourquoi les missionnaires, comme Monseigneur Lefebvre, demandaient l'implantation des communautés religieuses au milieu des peuples païens ; voilà pourquoi, notre prieuré Notre-Dame du Rosaire s'est transformé à l'arrivée de nos sœurs...

Au-delà des formes variées que la vie religieuse peut revêtir, celle-ci se signale par une consécration non pas au simple titre du sacrement de baptême, ni même du sacrement de l'ordre, mais en vertu d'un amour de Dieu sans partage qui s'exerce plus spécialement par la vertu de religion, c'est-à-dire par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Ainsi font-ils profession d'un amour de Dieu qui les fasse combattre plus efficacement notre triple concupiscence (l'amour des richesses matérielles, l'amour des plaisirs sensibles et l'amour des honneurs ou l'esprit d'indépendance - I Jean II, 15-16), mais surtout qui les fasse s'offrir plus parfaitement à Dieu, en sacrifice, l'acte par excellence de la vertu de religion.

De ce fait l'éloignement du monde, de ses agitations, de ses séductions par attachement exclusif à Notre Seigneur établit les religieux dans un état plus stable, l'état de perfection. Et c'est ainsi qu'ils s'obligent à observer non seulement les préceptes divins, communs à tous les chrétiens, mais aussi les conseils évangéliques, enseignés et pratiqués par Jésus-Christ Lui-même.

Le monde les plaint, mais il devrait les envier, eux qui ont choisi la meilleure part, c'est-à-dire le mode de vie qui leur permet d'atteindre Dieu plus directement, plus sûrement, étant plus dégagés des attaches terrestres. À ce titre, nos religieux consacrent toute leur énergie et tout leur temps à la conquête des béatitudes qui sont précisément le fruit d'un renoncement et d'un amour surnaturel intense.

C'est ce même amour qui les amène à se regrouper et former une communauté qui soit comme une reproduction en miniature du mystère de l'Église. C'est alors dans la vie religieuse que la promesse de Jésus-Christ se vérifie particulièrement : « Là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux » (Matthieu XVIII, 20). Cette vie commune leur permet d'accentuer leur consécration à Dieu, notamment par la pratique des vertus d'obéissance, de charité, de patience, de douceur, d'humilité etc. nécessaires aux bonnes et harmonieuses relations en société.

L'idéal de la vie religieuse n'a malheureusement pas échappé au processus de la désacralisation initié par le Concile Vatican II. Pour traiter des religieux, le concile a pris la perfide précaution d'omettre les mots qui jusque là rendaient parfaitement compte de la vie consacrée. En occultant ces expressions telles que vœux de religion, vertu de religion ou état de perfection on finit par faire disparaître la réalité qu'elles désignent. Depuis lors, la vie religieuse s'est comme aplanie, une triste évolution qui devrait encore se renforcer à la suite de la lettre publiée par la Congrégation romaine pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique du 6 janvier 2017. Les autorités romaines préconisent en effet une nécessaire élasticité, contre les formes standardisées et rigides du passé ou la tentation de revenir au vieux style d'un monde fermé sur ses certitudes et ses habitudes sacralisées et sclérosées...

À contre courant d'une telle subversion tenons toujours en grande estime l'état religieux dans sa forme authentique et stable. Comme dit saint Ignace dans ses règles pour sentir avec l'Église, louons beaucoup les ordres religieux, la virginité et la continence et ne louons pas autant le mariage. Il n'y a pas de doute que cette phalange de chrétiens qui ont fait profession de mépriser les biens de la terre pour trouver leur joie dans la participation aux dons célestes contribuent à nous entraîner vers les hauteurs de la sainteté par leur prière, leur offrande d'eux-mêmes et leur exemple. Puissent nos communautés de fidèles fournir de nouvelles vocations religieuses qui renforcent les rangs de nos religieux et leur permettent de faire luire davantage la lumière de l'évangile dans notre pauvre monde de plus en plus enveloppé par les ténèbres.

Abbé Laurent Ramé

## Agenda

### Samedi 27 – lundi 29 octobre

Pèlerinage de Lourdes

### Samedi 10 novembre

Pèlerinage des âmes du purgatoire, avec la participation des enfants de la Croisade Eucharistique

### Dimanche 11 novembre

Récollecion du Tiers-Ordre

### Dimanche 2 décembre

Récollecion d'Avent

Croisade eucharistique

### Samedi 8 décembre

Grande procession en l'honneur de Notre-Dame

### Lundi 10 décembre

Pèlerinage à Notre-Dame de Lorette

### Dimanche 6 janvier

Galettes des rois

### Samedi 19 janvier

Belote à 19h00

### Dimanche 20 janvier

Récollecion du Tiers-Ordre

### Dimanche 27 janvier

Adieux à la crèche

### Samedi 2 février

Procession de la Chandeleur

### Dimanche 24 mars

Confirmations

### Dimanche 2 juin

Communions solennelles

### Dimanche 16 juin

Premières communions

## Catéchismes – Croisade – Conférences

### Catéchisme pour enfants et adolescents

(Inscription auprès des prêtres)

#### Prieuré des Fournils :

Enfants, chaque samedi à 9h30 en période scolaire.

Persévérance groupe 1 : un mercredi sur deux au prieuré des fournils à 15h00.

Persévérance groupe 2 : à l'école de l'Épiphanie à 9h30 les samedis 20 octobre, 17 et 24 novembre, 8 et 22 décembre, 5 et 19 janvier.

Chapelle Saint-Michel à La Roche-sur-Yon : enfants, chaque mercredi de 16h00 à 17h00 en période scolaire.

#### Formation chrétienne pour les adultes (sans inscription)

Prieuré des Fournils : exposé de la doctrine chrétienne à 20h30 à l'école de l'Épiphanie les 22 et 23 octobre, 12 et 13 novembre, 17 et 18 décembre, 14 et 15 janvier.

Chapelle Saint Michel : exposé de la doctrine chrétienne de 19h15 à 20h15 les 20 octobre, 17 novembre, 15 décembre, 26 janvier.

### Cercle Zélie-Martin (pour les mamans)

Au prieuré : les mardis 6 novembre, 4 décembre et 8 janvier.

### Groupe Saint-Hilaire (Pour les étudiants à La Roche-sur-Yon)

Conférence à 20h15 en la chapelle Saint-Michel, suivie du repas.

Renseignements : Grégoire Gibert 06 41 25 03 50 ; Marguerite-Marie Chabot-Morrisseau 07 82 62 06 59

### Croisade eucharistique

Réunions au prieuré (Abbé Laurent Ramé et une sœur du prieuré)  
Calendrier : dimanche 14 octobre à 10h00, samedi 10 novembre pendant le pèlerinage pour les âmes du purgatoire, dimanche 2 décembre pendant la récollecion d'Avent.

### Atelier Sainte-Marthe (Réfection et confection d'ornements liturgiques)

Au prieuré à partir de 9h30 les 23 octobre, 13 novembre, 11 décembre et 15 janvier.

Contact : Mme Vincent Ameteau 02 28 97 59 27

## Renseignements

### Croisade du rosaire

Intention du mois d'octobre : « La propagation de la foi ».

Intention du mois de novembre : « Les âmes du purgatoire ».

Intention du mois de décembre : « En réparation des péchés contre le Cœur Immaculé de Marie ».

### Répétitions de chorale

Aux Fournils : le vendredi à 20h.

### Aumônerie de l'école de l'Épiphanie

(15, rue des Dames – Puybelliard – tel : 02 51 07 99 90) Tous les vendredis en période scolaire : messe à 8h30 au prieuré Notre-Dame du Rosaire.

### Religieuses du prieuré Notre-Dame du Rosaire

Sœur Jeanne-Élisabeth, supérieure de la communauté des religieuses du prieuré et directrice de l'école de l'Épiphanie.

Pour les joindre en leur maison Notre-Dame de la Sagesse : 02 51 07 86 42 (de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 17h00).

### Offrandes de messes

Une messe : 17 €

Une neuvaine : 170 €

Un trentain : 680 €

## Pour joindre les prêtres

**Prieuré Notre-Dame du Rosaire** : 2 les Fournils 85110 Saint-Germain-de-Prinçay - 02 51 42 95 88 ou 09 63 62 60 73 - courriel : prieure85@gmail.com

**Abbé Laurent Ramé** : 06 28 03 23 21 - courriel : laurentrame@orange.fr **Abbé Pierre de Maillard** : 06 707 48 555 - courriel : p.demaillard@aliceadsl.fr

**Abbé Benoît Storez** : 06 48 19 75 45 - courriel : b.storez@fsspx.email

CHAPELLE SAINT-MICHEL

40 impasse Ampère - 85000 La Roche-sur-Yon

CHAPELLE NOTRE-DAME DE L'ESPÉRANCE

12 rue des Augustins - 17000 La Rochelle